

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LANDIVY**

Séance du 22 janvier 2025

**Le vingt-deux janvier deux mil vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Landivy, légalement convoqué le seize janvier deux mil vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel RONCERAY, Maire.**

**Nombre de membres**

en exercice : 15  
présents : 12  
votants : 12  
absents : 3

**Présents :** M BAZILLE, M DEMAZEL, M DREUX, MME EPRON, M GOBÉ, MME GOUIN, MME HAVARD, M LÉON, MME MY, M NOURY, MME PENLOUP

**Absents excusés :** MME LANCIEN, MME MARY, M PLANNELLES-GARCIA

**Absents qui ont donné pouvoir :**

**Secrétaire de séance :** M NOURY Fabien

**N°2025007 - Objet : Participation aire de camping car**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que Monsieur MOREAU Daniel a stationné durant 4 semaines consécutives sur l'aire de camping-car ;

Il rappelle que selon l'arrêté 2024054 du 29 avril 2024, le stationnement est gratuit et limité à 3 jours

Il propose d'attribuer à monsieur MOREAU un droit de place de 40 € par semaine.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

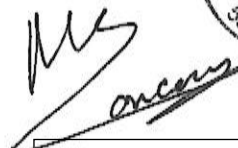
- fixe à 40 € par semaine le droit de place.

**Le secrétaire de séance,  
Fabien NOURY**

Membres	15
Présents	12
Représentés	0
Votants	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0



**Fait et délibéré le 22 janvier 2025  
Pour extrait conforme,  
Marcel RONCERAY, Maire**



Accusé de réception en préfecture  
053-215301250-20250122-DCM2025007-DE  
Date de télétransmission : 30/01/2025  
Date de réception préfecture : 30/01/2025